

Mercredi 27 avril 2016 à 20h00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 13 avril 2016,

**Membres présents :**

Mmes SCIARDET Danielle ; PAMART Jacqueline, CHENU Sandrine,  
Mrs CARPENTIER Matthias, PAMART Hubert, MARECHAL Jean-François, VOTION David

**Absents :** aucun

**Ce Mercredi 27 avril 2016, M. le Maire ouvre la séance à 20h00**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le contexte de la construction du budget 2016. Sont particulièrement évoquées les raisons des difficultés financières rencontrées par la Commune de Jumigny, alertée à plusieurs reprises ces dernières années à la fois par la Trésorerie et la Préfecture.

En effet, malgré les efforts entrepris depuis de nombreuses années pour maîtriser les dépenses de la commune, un déséquilibre s'installe entre les dépenses et les recettes de la Commune. Ces dernières années, les dépenses liées aux frais de scolarité des écoliers ont nettement augmenté. Parallèlement, les dotations de l'Etat diminuent encore fortement cette année. M. le Maire estimant que des travaux sont nécessaires dans le logement communal, celui-ci est toujours vacant à l'heure actuelle. Les recettes de la Commune sont donc en diminution. Le montant de la dette de la Commune pèse encore fortement sur l'équilibre des ressources.

Pour limiter les dépenses pour l'année 2016, M. le Maire propose tout d'abord de ne pas renouveler le contrat d'entretien des espaces verts avec l'entreprise Druart de Vailly/Aisne ; propose ensuite de diminuer les heures d'ouverture du secrétariat de Mairie de 4 heures à 3 trois heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Ces mesures ne suffisant pas à rétablir à moyen terme un équilibre financier, refusant d'utiliser la fiscalité locale comme seul et unique levier, M. le Maire propose une construction du budget 2016 s'appuyant à la fois sur un effort fiscal (autour de 7%) et sur la vente d'une parcelle appartenant la Commune (le « champ Colas », estimé à 15000€). Cet apport financier permettrait d'articuler trois objectifs :

- Effectuer des travaux aujourd'hui estimés nécessaires dans le logement communal pour permettre une location à un tarif supérieur.
- Renégocier les emprunts en cours, en partie notamment par le biais d'un remboursement anticipé.
- Rehausser le niveau de la trésorerie de la Commune qui est trop bas aujourd'hui et risque de placer la Commune en défaut temporaire de paiement pour certains prélèvements ou factures.

Le débat du conseil municipal fait apparaître deux options autour de la vente de deux parcelles différentes : soit celle du « champ Colas » dont la vente rapporterait ponctuellement un peu plus de 15000€ mais priverait la commune d'une ressource annuelle d'environ 400€, soit la vente de deux parcelles situées sur le secteur du Mont de Geny comprenant à la fois des terres et des bois dont la valeur se situe entre 5000 et 7000€ et dont une estimation plus fine apparaît nécessaire. Au regard de l'opposition du conseil municipal à la vente du champ Colas qui amputerait le patrimoine de la commune et pour permettre une évaluation plus fine de la valeur des parcelles du Mont de Geny, la construction du Budget Primitif 2016 se fait alors sur l'hypothèse financière la plus basse des deux.

Une proposition est formulée consistant à diminuer les heures d'ouverture du secrétariat de moitié, après débat la décision est prise de baisser les heures de quatre à trois.

Après discussion, M. le Maire propose de passer au vote des taux pour la fiscalité locale directe puis au vote du budget primitif 2016 de la Commune de Jumigny.

### **Le vote des taux 2016**

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

Taux de la Taxe d'Habitation	16.61 %
Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti	11.38 %
Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti	24.66 %
Taux de la Taxe de CFE	36.68 %

*Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.*

### **Le vote du Budget primitif 2016**

Monsieur le Maire présente et fait voter chapitre par chapitre le budget primitif 2016 de la commune.

Tous les chapitres sont votés à l'unanimité des présents.

Budget primitif de fonctionnement équilibré à	<b>40 942,14 €</b>
Budget primitif d'investissement équilibré à	<b>13 700,75 €</b>

Le budget primitif 2016 est donc adopté.

### **Proposition d'une vente de parcelle**

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proposer à la vente dans l'année une ou plusieurs parcelles appartenant à la commune.

Des estimations seront réalisées pour les différentes parcelles qui pourraient être mises en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte la proposition de faire estimer différentes parcelles communales en vue de la mise en vente d'une ou plusieurs d'entre elles.

Le vote est le suivant : 7 Pour 0 Abstention 0 Contre

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

